



Visite médicale d'embauche

Par **elpicador**, le **24/09/2008** à **18:01**

Je suis commercial itinérant (40000 à 60000 kms par an).
Je viens de changer de société et ai effectuée à ce titre ma viste médicale d'embauche hier.
Hors lors de cette visite j'ai eu le malheur d'avouer fumer occasionnellement du cannabis.
Cette dernière m'a alors menacé de me déclarer inapte à la conduite (ce qui conviendrait à une perte de boulot) et m'a convoqué dans 3 mois pour effectuer un test urinaire (sachant que l'on retrouve des traces jusqu'à 8 semaiens après la dernière prise).
Voila je voulais savoir si c'est légal?
Je précise que je n'ai jamais fumé de cette drogue lors de mes horaires de travail (ma consommation se fait les soir ou le week end)
Merci de vos reponses et conseils